

le ministre veut modifier une motion visant à déférer certaines questions au comité des privilèges et des élections, il devrait le faire lorsque le député d'Edmonton-Strathcona aura présenté sa motion, posé la question de privilège, formulé son accusation et demandé que toute la question soit déferée au comité des privilèges et des élections. Le ministre pourrait alors présenter un amendement quelconque et la Chambre déciderait alors si elle accepte ou rejette l'amendement. Si nous voulons résoudre la question, plus tôt nous consentirons unanimement à revenir à la question de privilège pour permettre au député de présenter sa motion, plus vite nous aurons éclairci la situation à la Chambre.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je demander au député de Burnaby-Coquitlam si, selon lui, la motion dont on nous a parlé, renferme une accusation précise de conduite répréhensible? Nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous voulons seulement qu'on porte une accusation catégorique de conduite répréhensible. Si le député consent à ajouter les mots proposés par le ministre de la Défense nationale ou s'il veut ajouter les mots «abusivement» ou «modifié abusivement», l'un ou l'autre, nous donnerons tout de suite le consentement unanime, non pour un simple débat sur la question, mais pour son renvoi immédiat au comité des privilèges et élections.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Sauf erreur, le ministre des Transports pose présentement une question au député de Burnaby-Coquitlam. Le député d'Edmonton-Strathcona aussi veut poser une question au ministre des Transports. On s'y perd.

M. Nugent: Monsieur l'Orateur...

M. Douglas: Je crois avoir posé la première question.

M. l'Orateur: La parole est au député de Burnaby-Coquitlam.

M. Douglas: Je croyais que les accusations du député d'Edmonton-Strathcona étaient abusives. Tout ce que je sais, c'est que le commentaire 308 déclare que suborner un témoin constitue un abus de privilège. Si le député veut prouver que le témoignage d'un témoin ont été altérés je suis prêt à appuyer la motion. Mais à quoi bon discuter cette question si nous ne sommes saisis d'aucune motion. Lorsque le député proposera sa motion—si toutefois la Chambre y consent unanimement—je serai prêt à entendre ses preuves.

[M. Douglas.]

Je ne sais pas d'avance ce que va dire le député. J'aimerais l'entendre et entendre le ministre s'expliquer. Ensuite, si j'estime que l'affaire mérite une enquête approfondie, l'appel de témoins et l'examen des documents que peut avoir l'honorable député, j'accepterai alors de voter pour la motion. Mais si, après avoir entendu les deux parties, je juge qu'il ne s'est rien produit de répréhensible, je serai prêt à voter contre la motion. Il faudrait certainement procéder de façon ordonnée et saisir la Chambre de quelque chose.

M. Nugent: Puis-je demander au ministre si une accusation précise d'abus de privilège pour être indument intervenu auprès d'un témoin ne constitue pas une accusation non déguisée de conduite répréhensible?

L'hon. M. Hellyer: Non, pas de la façon dont vous l'avez définie.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre aimerait-elle que la présidence exprime maintenant une opinion?

M. Langlois (Mégantic): M. l'Orateur, l'argument invoqué pêche un peu. Le ministre a d'abord proposé que l'affaire soit soumise au comité des privilèges et des élections, ou encore au comité de la défense nationale. Le député d'Edmonton-Strathcona avait l'air d'être d'accord. Voilà que le ministre réclame un amendement à la motion qui indiquerait à quel point il a pu altérer le témoignage. En toute déférence, je prétends qu'il n'appartient pas au député d'Edmonton-Strathcona de préciser jusqu'où le ministre est allé. C'est pourquoi les membres de notre parti veulent régler cette question. C'est la première fois que les libéraux proposent un amendement qui se retournerait contre eux. Je crois que nous enfreignons le Règlement et qu'il nous faut obtenir une décision.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est évident que la Chambre ne peut donner son consentement unanime aux propositions des honorables députés. Tout le monde est-il d'accord sur la proposition de l'honorable député d'Edmonton-Strathcona?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Je veux être très juste et permettre aux députés des deux côtés d'exprimer leurs opinions quant à savoir si la Chambre consent à l'unanimité à revenir, à ce moment-ci, à la question soulevée d'abord, cet après-midi, par le député d'Edmonton-Strathcona.